

## **ENJEUX ET PROPOSITIONS POUR LE SECTEUR CHORÉGRAPHIQUE**

Séminaire initié par l'ACCN – Association des Centres chorégraphiques nationaux

restitution des ateliers des 23 mars et 21 avril 2015

22 mai 2015 – Gaîté Lyrique

Dans le cadre de la saison des 30 ans des CCN, l'Association des Centres chorégraphiques nationaux a organisé un séminaire de réflexion élargie à l'ensemble de la communauté chorégraphique.

Aucun rassemblement d'importance du secteur n'a eu lieu depuis les Assises de la danse en 1998, aussi était-il important de réunir différents acteurs autour de problématiques communes, tant ils participent tous d'un même écosystème.

**L'objectif de cette démarche est que puissent émerger des propositions au plus proche des besoins artistiques d'aujourd'hui, permettant d'accompagner la vitalité chorégraphique.**

Deux journées d'ateliers réunissant une trentaine de professionnels se sont déroulées en mars et avril au Centre National de la Danse à Pantin.

La restitution des échanges a été proposée publiquement le 22 mai 2015 à la Gaîté Lyrique.

## CONTEXTE GENERAL DU SECTEUR CHORÉGRAPHIQUE

Les réflexions qui ont été menées se situent dans un contexte général de réformes et d'annonces :

- **La réforme territoriale** qui va engendrer des mutations profondes organisationnelles et politiques et une instabilité politique due aux prochaines échéances électorales des régionales
- **La réforme de l'Etat – Modernisation de l'Action Publique** qui tend vers une plus grande déconcentration des services
- **La réforme de l'intermittence** qui tend positivement vers une plus grande sécurisation du régime mais est soumise à de nombreuses négociations à venir entre les partenaires sociaux
- Annonce du Premier Ministre (07/01/15) : **sanctuarisation des budgets de la création** (programme 131) et de **la transmission des savoirs** (programme 224) en 2015, et augmentation de ces budgets pour 2016 (sans précision quantitative toutefois)
- **La loi portant sur la liberté de création, l'architecture et le patrimoine**, qui prendra le chemin parlementaire à l'automne 2015.

### Constats

- la réduction des dotations de l'Etat aux collectivités a des effets désastreux que l'on peut déceler dès à présent dans les choix qu'opèrent certaines collectivités
- fragilisation inédite de l'ensemble de l'édifice du spectacle vivant public - beaucoup d'élus aujourd'hui, toutes couleurs politiques confondues, semblent méconnaître les enjeux sociétaux liés à l'accès à une culture de qualité
  - ➔ La réponse du ministère de la Culture face à cette situation est d'engager les villes à signer avec l'Etat des pactes affirmant leur soutien conjoint à la culture.

### Les prochains rendez-vous du ministère de la Culture et de la Communication

- Les Assises de la Jeune Création : juin 2015. Les questions de diversité, d'insertion, de décroisement et d'accessibilité sont au centre des travaux
- La Conférence pour l'Emploi, avec le ministère du Travail : à l'automne 2015. Il pourra a priori être question de mesures pour l'emploi dans le secteur culturel

## DEMARCHE ET ORGANISATION DU SEMINAIRE

### Objectifs

- Réunir en petit groupe des personnes issues du secteur chorégraphique, représentant sa diversité, pour travailler sur des thématiques communes dans le but de créer une meilleure circulation des informations et des points de vue et de mieux appréhender les réalités et fonctionnements des uns et des autres.
- Construire ensemble des propositions de mesures concrètes, relatives à quelques enjeux identifiés au préalable par les co-animateurs.

### Démarche

#### Un séminaire initié par l'ACCN

Un groupe de travail s'est formé au sein de l'ACCN pour travailler sur le repérage des éléments de contexte, sur les constats et sur la définition des enjeux pour le secteur chorégraphique. Les différents contenus ont été partagés pour être enrichis lors des deux journées d'ateliers les 23 mars et 21 avril.

#### Participants

**Cornelia Albrecht** (administratrice générale du CCN de Montpellier Languedoc-Roussillon) ;  
**Christophe Béranger** (artiste – Sine Qua Non Art) ; **Edwige Blondeaut** (administratrice de production - Compagnie Par Terre, Anne Nguyen) ; **Christine Bombal** (artiste – administratrice de production) ;  
**Fanny de Chaillé** (artiste – Association Display) ; **Rostan Chentouf** (administrateur général - CCN de Tours) ; **Mié Coquempot** (artiste – K622) ; **Eliane Dheygère** (directrice - scène conventionnée danse et

théâtre Le Vivat Armentières) ; **Vincent Dupont** (artiste – J'y pense souvent) ; **Massimo Fusco** (artiste) ; **Anne-Françoise Geneix** (secrétaire générale - CCN de La Rochelle) ; **Anne-Lise Gobin** (directrice de production – Alma Office) ; **Caroline Haigron** (administratrice - Figure Project / Latifa Laâbissi) ; **Deborah Hankey** (chargée de production - Compagnie Par Terre, Anne Nguyen) ; **Béatrice Hanin** (directrice - scène conventionnée danse Le Rive Gauche Saint-Etienne-du-Rouvray) ; **Kevin Jean** (artiste – La Fronde) ; **Stéphane Jouan** (directeur – scène conventionnée danse L' Avant-Scène Cognac) ; **Daniel Larrieu** (artiste - Astrakan) ; **Stephan Lauret** (directeur - CDC Le Cuvier Artigues) ; **Cécile Loyer** (artiste - Compagnie Cécile Loyer) ; **Thierry Malandain** (artiste - directeur - CCN Malandain Ballet Biarritz) ; **Mathilde Monnier** (artiste - directrice - CND) ; **Anne Nguyen** (artiste - Compagnie Par Terre, Anne Nguyen) ; **Frédéric Pérouchine** (chargé de diffusion et de production de compagnies) ; **Jonathan Pranas-Descours** (artiste – Sine Qua Non Art) ; **Carole Rambaud** (directrice – scène conventionnée danse et théâtre Espaces Pluriels Pau) ; **Claire Rousier** (directrice adjointe - CNDC d'Angers) ; **Nina Santès** (artiste - La Fronde) ; **Loïc Touzé** (artiste – Association Oro) ; **Gisèle Vienne** (artiste - DACM) ; **Emmanuelle Vo-Dinh** (artiste - directrice – Le Phare, CCN du Havre) ; **Isabelle Vuong** (directrice – Reso / Réseau danse suisse)

### Co-animateurs des ateliers

Hélène Joly (secrétaire générale - ACCN), Olivier Perry (administrateur général - CCN Rillieux-la-Pape), Solenne Racapé (directrice déléguée - Le Phare, CCN du Havre), Laurent Vinauger (secrétaire général - CCN-Ballet de Lorraine).

**L'organe de gouvernance** composé des quatre co-animateurs, de deux membres du bureau de l'ACCN (Bruno Joly, administrateur général - CCN de Caen / secrétaire de l'ACCN et Emmanuelle Vo-Dinh, présidente de l'ACCN), et deux participants aux ateliers (Béatrice Hanin et Frédéric Pérouchine), avait pour objectif de « travailler en entonnoir », c'est à dire de se réunir pour organiser les réflexions posées et définir les sujets prioritaires à travailler à partir des points importants abordés en ateliers.

Clara Rousseau (la Belle Ouvrage) et Anne-Cécile Sibué (Bureau Cassiopée) ont suivi et conseillé l'ACCN dans la conception et l'organisation du séminaire. Elles ont ensuite suivi le travail de l'organe de gouvernance pendant toute la période du séminaire.

### Déroulé



### Enjeux

- **Améliorer la cohérence du secteur**
  - Améliorer les passerelles entre les différents acteurs du secteur
  - Mise en réseau avec les autres acteurs du spectacle vivant
  - Renforcer le partage des outils et des compétences
- **Augmenter et qualifier la visibilité directe et indirecte du secteur**
  - Diffusion de la danse
  - Développement des publics

- **Garantir la pérennité du secteur**

Consolider les moyens :

- de financement
- de professionnalisation
- de sensibilisation des décideurs

- **Qualifier et prendre en compte la notion de parcours d'artistes**

- Consolider les parcours : formation initiale, insertion, formation continue, évolution
- Articuler le passage de compagnies à structures et de structures à compagnies

Un 5<sup>ème</sup> enjeu a été aussi évoqué en atelier, celui du travail à la parité homme/femme.

Ces enjeux ont été réunis sous la bannière de grandes thématiques :

- La production et la diffusion des œuvres
- La parole sur la danse / Danse et société

Une dernière partie est consacrée à la poursuite de ce travail en 2015 - 2016.

## PRODUCTION ET DIFFUSION DES ŒUVRES

### Constats

#### Baisse des moyens de production

- stagnation des subventions du ministère de la Culture et de la Communication aux lieux
- baisse des dotations de l'Etat aux collectivités
- faibles montants des subventions aux compagnies chorégraphiques :
  - o non respect des planchers de conventionnement (anciennement à 80 000€)
  - o 60% des aides aux projets inférieures à 10 000€ (87 compagnies sur 142 compagnies aidées en Aide au Projet)
- faibles moyens de coproduction des CCN (enveloppe de 45 000€ inchangée depuis 1998), des CDC et des scènes conventionnées

#### Report de la « prise de risque » sur les structures spécialisées

- contraintes sur les scènes pluridisciplinaires, notamment les Scènes Nationales, en termes de fréquentation
- Expérimentation ou projets plus fragiles reposant sur les structures tels CCN et CDC

#### Influence de la baisse des moyens sur la qualité et la durée de vie des œuvres

- budgets de production en baisse > temps de travail court > naissance précoce des œuvres, manque de temps de travail > moindre qualité des œuvres => moins de diffusion
- peu de possibilités de grands plateaux car coût salarial de production trop important
- durée de vie des œuvres courte => augmentation du nombre de créations => insuffisance de la capacité de diffusion des œuvres créées

#### Quatre générations d'artistes au travail / ce qui dénote une grande vitalité artistique du secteur

➔ Quelles pistes de préconisations envisageables pour : Accompagner cette vitalité / Intégrer l'émergence / Renforcer les conditions de production et de diffusion des œuvres

## Pistes de préconisations

### Etude pour le repérage de bonnes pratiques

Proposition Préalable:

- demande d'étude sur la diffusion de la danse dans les scènes pluridisciplinaire

Après échanges en ateliers :

- mettre en place une étude sur la place de la danse dans les réseaux labellisés ; analyse de cas pratiques balayant largement et précisément les questions de la production (co-production / production déléguée), de la résidence, de l'accompagnement, de la diffusion, de l'association d'artistes

Préconisations pour cette étude :

- travail sémantique
- mise en valeur de bonnes pratiques sur l'ensemble du territoire
- analyse de la complémentarité des réseaux dans la chaîne d'accompagnement des projets chorégraphiques notamment à l'échelle des nouvelles grandes régions (questionner les mises en commun, le partage de compétences, de connaissances, de mise en lien etc.)
- inclure les lieux intermédiaires non labellisés dans cette analyse.
- Ouverture de cette étude sur des projets européens ou internationaux

➔ Nous proposons d'être associés à la production du cahier des charges de cette étude.

**BÉATRICE HANIN, directrice, Le Rive Gauche – scène conventionnée danse, St Etienne-du-Rouvray**

*En quoi le réseau des scènes conventionnées a-t-il sa place dans cette étude ?*

Associer les scènes conventionnées pour la danse à cette étude, c'est :

- analyser la place de la danse dans les scènes conventionnées pour la danse et la place des scènes conventionnées dans une chaîne de soutien aux projets chorégraphiques et rendre visible ce travail de complémentarité
- identifier la diversité des actions menées, parfois de façon isolée, les rassembler, s'en nourrir, les partager
- prendre conscience du sentiment d'immanence de nos actions alors que leur pérennité est en réalité fragile
- et, surtout, réaffirmer la place de la danse dans le réseau

### Artistes associés

Un dispositif d'artistes associés dans les réseaux des structures chorégraphiques répondrait aux notions de partage d'outils et de responsabilités, qui ont été revendiqués comme nécessaires aujourd'hui par les participants aux ateliers.

Objectifs :

- un réel soutien à la création
- la possibilité d'offrir un espace d'expérimentation adapté aux projets des artistes et à leurs parcours
- une forme d'accompagnement et de professionnalisation, notamment s'il s'agit de jeunes artistes, avec une notion de porosité entre les équipes-une meilleure appréhension des réalités, du côté des compagnies comme de celui des structures
- la possibilité d'offrir au public d'autres modalités de rencontres esthétiques, en lui permettant de suivre le travail d'un artiste à travers plusieurs propositions
- la création d'un effet levier, pour que ce dispositif soit plus largement répandu, notamment dans les réseaux pluridisciplinaires.

NB / La question sémantique a été abordée, car on sait à quel point la dénomination d'artistes associés recouvre des réalités différentes selon les lieux, et il peut s'agir actuellement d'un terme galvaudé.

**L'association d'artistes peut être et même doit être pensée de manière différente selon les lieux, en fonction de leurs équipements, de leurs territoires, et des projets de direction.**

Principes préalables :

- nécessité de moyens supplémentaires, si possible en financements croisés
- la question du temps : un minimum de 2 années
- la rédaction commune d'une convention liant les deux parties, clarifiant nettement la nature des relations et la forme de l'association
- une grande souplesse dans les cadres, car il faut permettre une réelle **co-construction du projet**

Le sujet de « l'après-association » a également été évoqué au cours des ateliers : que devient un artiste après son association à un lieu, comment l'aider à rebondir en fonction de son parcours ? Il n'a pas été donné de réponse à cette question, mais le simple fait de se la poser est en soi important, pour ne pas tomber dans un rapport « d'utilisation » d'un directeur de lieu vis-à-vis des artistes.

Il a aussi été évoqué un système « inversé », qui consisterait à lancer des appels à projets d'artistes vers des lieux ; exemple du dispositif « Pas de côté » mis en place par la DRAC Nord Pas-de-Calais, qui consiste à attribuer une aide à des artistes qui souhaitent effectuer une résidence de recherche dans un lieu labellisé.

**STEPHAN LAURET, directeur, CDC Le Cuvier, Artigues-près-Bordeaux**

*Quel dispositif d'« artistes associés » est proposé par les CDC?*

Ce projet permettrait à la fois d'apporter aux compagnies un soutien et un accompagnement complet sur une longue période, aux CDC de nourrir leur programme artistique, pédagogique et de médiation à travers une relation riche et soutenue, et aux territoires d'être irrigués plus largement et en cohérence avec un programme au long cours.

Les axes proposés seront à décliner en fonction des besoins et des attentes des artistes et de la spécificité du CDC et de son territoire

Ce projet répond ainsi à un double enjeu :

- celui du soutien aux compagnies indépendantes et l'accompagnement du parcours des chorégraphes
- celui du maillage plus efficace du secteur chorégraphique et de la décentralisation

**Durée** : 3 ans, avec possibilité de le prolonger sur 2 années supplémentaires

L'ensemble des activités ci-dessous sera réparti sur cette période en fonction de la réalité de l'artiste et de sa compagnie.

**Les axes de travail proposés à l'artiste seront liés et articulés avec les missions des CDC**

1/ Création/recréation

2/ Diffusion

3/ EAC et formation pour les CDC concernés.

**1/ Création :**

- Rythme de 2 créations au maximum sur les 3 ans (selon les formats)
- Reprises de pièces du répertoire de l'artiste
- Temps de recherche ou de rencontre avec les artistes de la région d'accueil
- Soutien dans le montage financier des projets (recherche de coproducteurs)

**2/ Diffusion :**

- Présentation du répertoire et des créations dans les CDC
- Soutien à la circulation des pièces sur le territoire et chez les partenaires des CDC
- Soutien à la circulation dans les réseaux nationaux et internationaux des CDC
- Promotion de l'artiste dans les réseaux européens et internationaux

### **3/ EAC :**

- Participation de l'artiste et de ses collaborateurs au programme EAC de la structure
- Partage d'expériences, de savoirs et de transmission
- Mutualisation des expériences et co-construction de projets

### **4/ Formation (pour les structures concernées)**

- en direction des danseurs
- en direction des formateurs : enseignants, professeurs de danse
- en fonction des lieux et de leurs espaces de travail.

### **Ce programme implique**

- une permanence de l'artiste sur le territoire via des résidences plus ou moins longues en fonction des projets
- un programme d'EAC et de formation au CDC et sur le territoire
- des commandes
- des cartes blanches
- un travail de communication (papier ou numérique)
- relations, actions, interventions avec les universités, les écoles d'art, les conservatoires

### **Intérêt pour les artistes :**

- Se confronter à la notion de territoire
- Etre assuré d'un accompagnement financier, structurel, éventuellement de regard extérieur sur ses créations, sa production (développement de coproductions auprès des partenaires et par l'intermédiaire du CDC), sa diffusion pour au moins 3 ans (bénéficie des réseaux du CDC)
- Renforcer différents partenariats avec les structures culturelles d'un territoire et élargir le cercle des partenaires potentiels de la compagnie
- Renforcer sa diffusion par la multiplication des dates ou des séries

### **Intérêt pour le territoire et les publics:**

- Permanence artistique sur le territoire
- Démultiplication des projets selon une ligne artistique de l'artiste associé
- Renforcement de la proximité entre les œuvres d'un artiste et un public
- Fidélisation d'un public autour de ses projets
- Renforcer le lien avec la danse dans un territoire et l'engagement des différentes collectivités.

### **Evolution de l'accueil-studio /**

La mission accueil studio telle que définie par le ministère de la Culture et de la communication existe depuis 1998. Une charte a été rédigée en 2010. Le montant attribué à cette mission à chaque CCN (soit 45 000€) n'a pas évolué depuis 1998. Aujourd'hui, les productions chorégraphiques se construisent largement grâce à ce dispositif.

Objectifs de l'évolution de ce dispositif :

- consolider les moyens de production afin que les œuvres créées soient plus solides, que leurs temps de création soient confortés.
- créer un effet levier accru auprès des structures des territoires et notamment auprès des scènes nationales.
- augmenter la confrontation des œuvres avec les publics

Propositions :

- Rédaction d'un cahier éthique et de bonne pratique par des représentants de l'ensemble du secteur chorégraphique :

- Définir des sommes planchers et d'autres formes d'aides type aide à l'écriture pour des projets en recherche etc...
  - construction en réseau avec d'autres structures
  - accompagnement pragmatique par le CCN de chaque compagnie (tout particulièrement sur l'administration, la production, la diffusion, le montage de production)
- Processus de co-construction sur le territoire :
    - Possibilités de délocalisation des accueil-studios en partenariat avec des structures du territoire
    - accompagnement à la programmation de la danse pour certaines structures
    - imaginer un dispositif de soutien financier pour les structures s'engageant à présenter une pièce ayant bénéficié d'un accueil studio sur leur territoire

Ces processus de co-construction sont déjà à l'œuvre sur de nombreux territoires et des moyens supplémentaires auraient des effets immédiats et très porteurs.

- Missions et moyens financiers de programmation pour les CCN
  - Augmenter de manière significative l'enveloppe d'accueil studio par structure et développer des moyens pour la programmation (pour favoriser la visibilité des œuvres accompagnées dans ce cadre)
  - L'augmentation de l'enveloppe accueil studio pourrait être fléchée différemment : en consolidation des moyens de production et/ou en moyens de programmation dans des processus de co-construction sur les territoires.

### MIÉ COQUEMPOT, chorégraphe, Cie K622

*Que reprenez-vous des accueils studio dont vous avez pu bénéficier et quelle(s) perspective(s) d'évolution vous semble(nt) impérative(s) ?*

(...)

De 1999 à 2007, K622 a pu bénéficier de plusieurs accueils-studio en CCN (et en CDC) qui ont tous été très différents. Ces différences sont liées à :

1. Montant de l'aide en production de 0€ à 15000€ ou rémunération directe du CCN
2. Espace de travail – équipé ou pas ; accueil de spectateurs ou pas ; accès au parc technique ou pas
3. Condition d'hébergement – maison, appartement, hôtel
4. Condition de voyage – prise en charge totale, partielle ou pas
5. Repas – défraiements, panier-repas, ou rien
6. Accompagnement, curiosité, échange, aide à la recherche ou pas
7. Actions culturelles, répétition publique ou pas
8. Cession de la création soutenue – soit dans le CCN, soit avec une scène partenaire, soit pas du tout.

Chacun de nos accueils studio a été une combinaison de tous ces points.

Cette combinaison était décidée soit par le CCN sans concertation, soit collégalement avec la compagnie.

Pour environ 800 chorégraphes et/ou compagnies, il y a 19 CCN + 12 bientôt 13 CDC qui peuvent accueillir et accompagner un projet de la production à la création.

Bien sûr, il y a d'autres équipements qui accueillent les compagnies, mais ce sont des lieux pluridisciplinaires, or les CCN et les CDC sont pensés pour et dédiés à la danse. Donc, forcément les premiers partenaires des chorégraphes et compagnies indépendantes.

Du côté des CCN, malgré une volonté féroce pour défendre cette mission qu'est l'accueil-studio, malgré l'acquisition d'un grand savoir-faire depuis 30 ans, y compris économique, malgré une écoute du secteur pour l'améliorer et l'adapter, la charge est beaucoup trop lourde : les équipes sont surchargées, le temps de travail est décuplé, le budget de 45 000€ trop serré, les aides saucissonnées, les projets parfois non accompagnés comme souhaité...

Alors il faut absolument et urgemment augmenter, et ce pour tous les CCN, l'enveloppe dédiée à l'accueil studio qui n'a pas évolué depuis 1998 – 45 000€.

Les compagnies seront mieux aidées, mieux accompagnées.

Le CCN pourra accompagner un projet jusqu'à sa diffusion, peut-être même en réseau, pourra tisser de nouveaux partenariats avec des structures locales, pourra faire un plus grand travail de médiation, donc mieux rayonner et mieux partager ses savoirs et les œuvres sur le territoire, pourra engager une ou des personnes qualifiée(s) pour porter cette mission.

100 000 €, ce serait bien.



## Création de l'accueil-bureau

En prenant exemple sur l'accueil studio, l'accueil bureau consisterait en l'accueil d'une équipe administrative de compagnie. Cette proposition ne prendra sens que si elle est nourrie par des temps d'échanges, qu'ils soient thématiques ou ouverts. Sans chercher à formater une proposition qui doit au contraire s'adapter à chaque situation, il apparaît judicieux que l'accueil-bureau s'inscrive dans le temps pour permettre un soutien durable et des échanges riches.

Les objectifs :

- Meilleur partage des espaces et des compétences
- Favoriser la présence des équipes administratives des compagnies dans les structures labellisées
- Meilleure connaissance mutuelle entre les acteurs
- Extension aux personnels techniques

## Développer des espaces intermédiaires dédiés à l'émergence

L'idée est de s'inspirer de différents modèles issus ou non du spectacle vivant (La Quinzaine des réalisateurs, X-tension intégré au festival Impulstanz Vienne, ou encore chantier des Francofolies).

Objectifs :

- Permettre aux porteurs de premiers projets de disposer de conditions optimales de présentation dans un cadre non exclusivement ciblé jeune création ; intégrer ces espaces de visibilité intermédiaires dédiés à l'émergence à des programmations repérées (festivals, saisons, développer des premières parties)
- Accompagnement des différentes phases de création de ces projets : temps d'échanges, mentoring...

Un exemple de bonne pratique :

### **Pro Helvetia – fondation suisse pour la culture : *Choreographing***

« La promotion de la relève fait partie des tâches prioritaires de Pro Helvetia. Dans ce sens la fondation a développé un éventail de mesures d'encouragement spécialement conçues pour permettre aux jeunes talents de réaliser leur potentiel et de les aider à s'affirmer dans leur activité artistique professionnelle au niveau national et international... le projet *Choreographing* est l'une de ces mesures, il est conçu pour offrir à de jeunes chorégraphes suisses dont la carrière est prometteuse de rencontrer de grandes personnalités de la scène chorégraphique internationale lors d'un stage long rémunéré auprès d'elles portant sur la création d'une œuvre chorégraphique ».

Ce projet interroge notamment :

- la multiplicité des espaces intermédiaires possibles
- le mentoring, partage de connaissance
- la solidarité trans-générationnelle
- ouverture à l'international

### **JONATHAN PRANLAS DESCOURS, chorégraphe, Cie Sine Qua Non Art**

*Vous avez eu l'impression que la question de l'émergence n'a pas été assez traitée lors des ateliers de 23 mars et 21 avril, pourquoi une telle impression ?*

Jusqu'à maintenant, la question de l'émergence des artistes et de la jeunes création a été peu ou mal questionnée.

Car l'émergence nous met face au système, de ses rouages et de ceux qui le dirigent.

Car elle représente la question de la "relève", dans un système malgré tout hiérarchisé.

Car l'émergence aujourd'hui n'est plus le parcours "naturel" qui a fabriqué les chorégraphes des années 80, aujourd'hui directeurs et directrices des plus grandes structures qui encadrent l'émergence !

Car l'émergence est une marche qu'il ne faut pas rater !

L'émergence est et devrait être la question de toutes les structures.

L'émergence nous pose avant tout la question de « quel héritage nous bénéficions, et de ce que nous voulons en faire ? »

Reprenons la définition du terme *émergence*: « Apparition soudaine d'une idée, d'un fait social, économique, politique, de propriétés nouvelles qui émergent de systèmes complexes. »  
C'est ainsi la complexité du système qu'il faudrait re-questionner pour aider la jeune création.  
D'abord en replaçant « l'émergence » dans la notion de parcours d'artiste, pour aplatir le système pyramidal où chaque chorégraphe cherche l'aboutissement uniquement dans l'acquisition d'une direction d'un CCN.  
Chaque période de travail aurait ainsi sa place, dans un système qui a tendance à labéliser l'artiste, comme un produit.

Les jeunes artistes font face aux mêmes problèmes que les artistes déjà établis, à savoir l'accessibilité et la visibilité du travail dans le réseau, la rencontre avec les professionnels et programmateurs, les difficultés de monter une production dans de bonnes conditions.

Nous constatons que les problèmes liés à l'émergence et non pas le problème DE l'émergence n'est en réalité qu'un maillon du système !

Et que si l'émergence était la question de toutes les structures et de tous les artistes, il pourrait apporter quelques réponses aux problèmes que traversent artistes et structures, ensemble.

N'enfermons pas l'émergence dans les réseaux, c'est l'affaire de tous !

## LA PAROLE SUR LA DANSE / DANSE ET SOCIÉTÉ

### Constats

#### **Ancrage social de la danse à consolider**

- L'ancrage social de la danse demeure modeste par rapport à d'autres disciplines du spectacle vivant.

Etude *Les Pratiques culturelles des français* du DEPS -2008 : 8 personnes interrogées sur 100 ont assisté à un spectacle de danse au cours des 12 derniers mois, contre 19% pour le théâtre / surreprésentation des populations urbaines et/ou ayant un haut niveau d'études parmi les spectateurs de la danse.

#### **Faible diffusion de la culture chorégraphique**

La culture chorégraphique est quasi absente des programmes de l'Éducation Nationale et des médias.

#### **Manque d'exposition sur les scènes**

- Faible exposition sur les scènes de France (souvent représentation unique)
- Difficulté à défendre les œuvres et les propos chorégraphiques par les médiateurs des scènes pluridisciplinaires

#### **Outils et compétences développés pour la médiation chez les opérateurs spécialisés**

- Aujourd'hui véritable savoir-faire de la médiation chorégraphique au sein des équipes des opérateurs spécialisés
- Créativité dans l'invention d'outils : ateliers d'écritures, mallettes pédagogiques et possibilités ouvertes par Numéridanse, dont une grande partie demeure à inventer.
- Implication des artistes du secteur chorégraphique dans la médiation, accroissant l'impact de ces actions par leur créativité.

### Pistes de préconisations

#### **La fête de la danse**

- Porter la danse dans les espaces publics et médiatiques
- Donner accès au plus grand nombre le temps d'une journée ou d'un weekend
- Spectacles, ateliers, démonstrations, projections, bals...

- labélisation des initiatives sur la base du volontariat

**ISABELLE VUONG, directrice, Reso - réseau professionnel suisse**

*Qu'est ce que la Fête de la Danse en Suisse ?*

Depuis 10 ans une quinzaine de Fêtes de la Danse s'organisent chaque année durant le même week-end à travers toute la Suisse. Le concept s'articule autour de trois axes : artistique, participatif, festif

#### **Objectifs**

- la sensibilisation d'un large public à l'art chorégraphique, en s'appuyant notamment sur l'implantation de la pratique amateur de la danse dans la population pour lui faire découvrir les pratiques artistiques.
- encourager la collaboration entre organisations de la danse à l'intérieur d'une région (infrastructures, mais aussi associations régionales de professionnels de la danse, autres structures comme par ex. Collection suisse de la danse).

Site : [www.fetedeladanse.ch](http://www.fetedeladanse.ch)

#### **La prise en compte de la communication 2.0 par les acteurs du secteur /**

- Mieux partager les connaissances
- Favoriser les échanges et les contributions
- Mettre en place des formations web 2.0 finançables par l'Afdas

#### **Couvrir l'ensemble des académies du territoire par des PREAC (pôles de ressources pour l'éducation artistique et culturelle) danse /**

- Politique volontariste portée par les deux ministères (Education Nationale & ministère de la Culture et de la Communication)
- Objectif 100% de couverture du territoire métropolitain et ultramarin à 3 ans
- Renforcer la présence de la danse dans les ESPE (formation des enseignants)

#### **Sensibilisation des élus /**

Cette question est aujourd'hui cruciale tant l'incompréhension semble s'accroître entre les élus et le secteur de la création contemporaine. Les fondamentaux de la notion de service public de la culture nous semblent, en effet, oubliés malgré une vitalité et une créativité foisonnantes.

Il est nécessaire de rétablir un dialogue, une confiance entre ces deux mondes : que les élus puissent appréhender les processus artistiques, ses champs professionnels mais également que nous puissions peut être rendre davantage visible l'intervention des élus :

#### **Propositions :**

- Réalisation d'un diagnostic sur la danse dans chacune des futures grandes régions dans la perspective des prochaines échéances électorales
- Mise en place d'une cellule de travail avec des universitaires afin de travailler sur des éléments de langage à destination des professionnels de la culture
- Constitution d'un groupe de travail avec des élus sur la question de la création contemporaine pour les élus d'aujourd'hui et ceux de demain
- Réalisation d'un film de quelques minutes avec des témoignages de différents représentants du secteur dans une démarche pédagogique affirmée

**ANNE-LISE GOBIN, directrice, production Alma Office**

*Quelles relations ont été développées entre l'équipe artistique de la compagnie de Gisèle Vienne - Alma Office et les élus en Alsace et plus spécifiquement à Strasbourg ?*

Pour introduire l'expérience que nous menons avec Gisèle Vienne à Strasbourg, il me semble en fait plus juste de parler d'une coopération dans la recherche d'intérêts communs avec nos tutelles que d'un travail de sensibilisation des élus.

Il y a 2 ans et demi, Gisèle Vienne, artiste franco-autrichienne, a commencé à réfléchir à un projet de compagnie-pilote européenne. A ce moment-là, Gisèle défendait l'idée suivante :

***En 2013, de nombreuses compagnies artistiques sont européennes dans les faits, et cela particulièrement dans le champ de la danse contemporaine. Il nous semble donc important à tout point de vue, tant culturel, politique qu'artistique, de pouvoir enfin imaginer une première compagnie européenne dans ses statuts, d'envisager par là la possibilité d'une autre mobilité mentale et physique, et d'inventer une compagnie-pilote qui en suscitera certainement d'autres.***

Nous avons parlé de ce projet avec chacune de nos tutelles (Ville, Région et DRAC), en mettant en avant nos liens avec la direction de la Culture de la Ville de Bâle et certains opérateurs culturels bâlois qui soutiennent et diffusent déjà le travail de la compagnie. Les représentants de la Culture de la Ville de Bâle expriment alors le souhait d'aller plus loin dans la coopération, non pas en proposant à la compagnie de venir s'installer à Bâle mais en proposant de créer un pont avec nos tutelles en France.

A partir de là, une rencontre initiée par le 1er adjoint au Maire de la Ville de Strasbourg qui est aussi l'adjoint à la Culture, a été organisée pour réunir autour de la table l'élue à la Culture de la Région Alsace, la directrice de la DRAC Alsace, la compagnie et le directeur des affaires culturelles du Canton de Bâle-Ville. Cette réunion a permis d'arriver à un accord inédit : ouvrir le conventionnement de la Cie à un partenaire étranger, en l'occurrence le Canton de Bâle-Ville, à compter de 2016.

Cet accord de principe, encore en construction, devrait être signé à l'automne.

Il permettra une nouvelle donne géographique qui sert les objectifs de chacun :

- L'affirmation de l'identité d'une région clairement tournée vers l'Europe
- le travail de coopération requis par la mise en place prochaine des grandes régions
- et, dans le cas spécifique de l'Alsace, une autre réalité territoriale qu'on appelle le Rhin Supérieur qui regroupe justement l'Alsace, une partie du Bade-Wurtemberg (allemand) et le Canton de Bâle.

Du côté de la compagnie, cela ouvre un faisceau de possibilités nouvelles, à la fois dans la circulation des œuvres, des équipes artistiques et dans le montage financier des projets.

Je pense que la sensibilisation des élus dans notre cas « porte ses fruits » car les élus nous perçoivent non seulement comme un acteur artistique et culturel, mais aussi comme un acteur politique, qui s'inscrit dans une démarche qui rejoint la leur, à savoir relier et concrétiser un territoire mais aussi diversifier les accompagnements financiers.

Je voudrais ajouter enfin que cette extension future de la convention a pour l'instant une portée surtout symbolique mais ne résout pas pour autant la problématique d'une compagnie indépendante. Elle ouvre en tout cas de nouvelles perspectives dans les échanges entre le politique et les artistes.

## EN GUISE DE CONCLUSION : POURSUIVRE LE TRAVAIL

Un constat préalable apparut très tôt dans la préparation de ce séminaire : le clivage existant dans notre secteur /

- Clivage esthétique, où certaines formes de danse peuvent parfois se penser elles-mêmes en concurrence ou en opposition
- Clivage entre secteur indépendant et secteur labellisé

Les CCN ont longtemps été considérées comme des citadelles, avec à leur tête des artistes « nantis », mais les directions ont été largement renouvelées ces dernières années. Il y a une évolution du regard sur ces structures, mais il reste toutefois une méconnaissance des fonctionnements des uns et des autres.

L'objectif de ce séminaire était donc avant tout de créer de la rencontre et de l'échange entre artistes et professionnels (d'esthétiques et générations différentes). C'est pourquoi aussi nous avons identifié comme enjeux une meilleure cohérence du secteur.

À l'échelle de ces deux journées de travail cet objectif a semble-t-il été atteint, et la nécessité de poursuivre ce mouvement a été nettement exprimé.

Un des groupes de travail s'est penché sur ce que pourrait être un **think-tank** dans le secteur chorégraphique avec pour postulat de départ : réunir des représentants de tous les métiers du champ (de l'amateur au programmateur) pour porter une parole politique commune forte (projet jugé trop ambitieux pour être mis en place rapidement).

Néanmoins l'expérience de ce séminaire prouve d'une part qu'il est possible de nous réunir, et d'autre part que la modalité choisie (travail en petits groupes) fonctionne bien. Nous retiendrons un aspect important de ce qui a été partagé par le groupe de travail en question : **créer un espace d'échanges qui soit représentatif de la diversité du secteur, désenclavé, non hiérarchique et prospectif.**

### Think Tank – les préconisations à mettre en œuvre

- L'enrichissement du dispositif accueil-studio / Rédaction d'un cahier éthique > décembre 2015
- Les artistes associés / Réunion élargie à l'automne 2015
- La sensibilisation des élus / Rentrée 2015
- L'insertion professionnelle / Dès la rentrée 2015

A partir de 2016 :

- Médiation : partage des informations et compétences
- Cahier des charges pour la création d'une plateforme numérique : centralisation des données pour les DRAC et les collectivités
- Parcours des artistes :
  - information et accompagnement des artistes sur les dispositifs existants de formation et de reconversion
  - Formation initiale et continue des chorégraphes

### Deux préconisations prioritaires

**Etude pour le repérage de bonnes pratiques / accompagnement des artistes par les scènes**

→ rendu : biennale de la danse de Lyon - 2016

**Des conseillers spécialistes de la danse dans chaque DRAC de chaque grande région**

**Prochain rendez-vous à la Biennale de la danse de Lyon en 2016**

**Pascale Henrot – directrice de l'ONDA**

L'ONDA met actuellement en place une étude sur le repérage des bonnes pratiques /accompagnement des artistes par les scènes – Cette étude ne concerne pas uniquement la danse (l'ONDA est pluridisciplinaire). L'ONDA est en discussion avec la DGCA pour que cette étude soit financée. Il faut unir nos forces car L'ONDA est déjà bien avancée sur ce sujet.

**Léonor Baudoin - Co-directrice du Bureau Cassiopée**

Comment allez-vous faire circuler le bilan de ces réflexions au sein du secteur ? une synthèse a-t-elle été pensée, notamment autour des préconisations et propositions?  
Qui va poursuivre ce travail ? S'agira-t-il du groupe qui a participé aux journées d'ateliers ou imaginez-vous un groupe plus élargi ou modulable ?

*Hélène Joly / Des actes seront disponibles sur le site de l'ACCN. Nous pourrions également imaginer un lien plus direct grâce aux adresses mails qui ont permis de vous informer de cette restitution.*

*Laurent Vinauger / Au moment de la constitution des groupes de travail de mars et avril au CND, une cinquantaine de personnes ont été contactées pour participer à la réflexion du séminaire, nous avons ensuite été contraints de resserrer les groupes en fonction des disponibilités de chacun avec néanmoins la volonté de préserver une représentativité large du secteur chorégraphique – pas uniquement des chorégraphes directeurs CCN par exemple.)*

L'idée est de continuer le même principe, mais pas forcément avec le même groupe. Nous voulons croiser les différents acteurs du secteur et continuer d'y associer des partenaires, des professionnels étrangers ...

**Micheline Lelièvre – Chorégraphes Associés (syndicat d'auteurs chorégraphes)**

Je trouve que vous avez fait un gros travail sur l'outil Centre chorégraphique, outil dirigé par des artistes, auteurs, chorégraphes. Je suis étonnée que les auteurs ne parlent pas de ce que signifie pour eux « diriger un lieu » tel qu'un CCN, lieu extrêmement particulier pour lequel il faut un désir particulier aussi. Il faudrait les questionner sur la manière dont ils managent le rapport entre la création et la direction et comment cela influe sur leur travail ? Comment cette spécificité a évolué à travers le temps ? Je me souviens que lorsque je travaillais pour le Théâtre du Silence qui était alors un CCN en préfiguration la situation et le rapport avec l'institution n'étaient pas du tout les mêmes qu'aujourd'hui.

**Joanne Leighton – WLDN**

Je suis un peu déçue qu'il n'y ait pas eu de questions sur l'outil CCN alors que certaines problématiques concrètes traversent les CCN aujourd'hui. J'aurais aimé que vous questionner davantage l'outil. Je trouve la proposition de Mié Coquempot magnifique, celle d'augmenter le montant des accueils studios à 100 000 euros, mais c'est un vrai remaniement budgétaire qu'il faut mener au sein des Centres chorégraphiques. Est ce que vous allez ouvrir la discussion à la globalité du secteur sur les questions attenantes aux CCN et plus particulièrement la question de leur pertinence aujourd'hui ?

**Arnaud Jaulin- Adjoint au maire de La Rochelle, en charge de la culture**

Je souhaite réagir sur la question de la sensibilisation des élus :

Je constate que certains élus ne sont pas toujours sensibles au travail que votre activité peut représenter mais je tiens à vous dire qu'il ne faut pas aborder les élus uniquement à travers le prisme de l'argent, nous travaillons avec vous sur des projets communs. Nous sommes à l'écoute des questions de fond, des projets sur le rayonnement du territoire et sur les retombées économique de la danse sur le territoire, car ce n'est pas négligeable.

Vous avez la chance d'avoir une activité artistique mais aussi sportive et c'est un angle d'approche pour

sensibiliser d'autres élus que ceux à la culture : les élus aux sport.

Nous mettons en place dans notre ville (La Rochelle) une sensibilisation dès le plus jeune âge à travers des parcours d' EAC.

J'ai constaté qu'il y avait un vrai clivage dans votre secteur, sentiment d'un manque d'échanges et de dialogue dans la danse.

### **Brigitte Lefèvre**

Je salue le travail effectué à La Rochelle.

La notion de compagnie implantée, très ancienne, est aussi intéressante.

### **Karine Saporta**

J'aimerais mettre en lumière une question concernant un changement radical /

En 2000 : 8 CCN étaient dirigés par des femmes chorégraphes, 2 CCN par une femme et un homme, 9 CCN étaient dirigés par des hommes.

Sur les 8 femmes qui étaient chorégraphes directrices de CCN en 2000 aucune n'est restée à son poste. Sur les deux femmes qui étaient directrice en tandem avec un homme en 2000 aucune n'est restée à son poste de chorégraphe directeur. Sur les 9 hommes qui étaient chorégraphes directeurs de CCN en 2000, 5 hommes sont restés à leur poste de chorégraphe directeur.

Aujourd'hui 1 seul CCN a pour directrice une chorégraphe, 1 seul CCN est dirigé par une femme chorégraphe en tandem avec un homme.

17 CCN sont dirigés par des hommes chorégraphes.

Posons nous la question comme c'est le cas dans le cinéma. Faudra-t-il attendre comme Agnès Varda qui depuis 1962 n'avait plus été invitée avec un film en compétition à Cannes et qui aujourd'hui à 87 ans se voit gratifiée d'une Palme d'Or d'Honneur à la hauteur de son génie, faudra-t-il attendre tout ce temps dans la danse aussi ?

### **Jérôme Lecardeur – directeur du Théâtre de l'Auditorium de Poitier / scène nationale**

Dans le cadre de la réforme des régions, qui nous préoccupe beaucoup et dont j'ai fait ma priorité jusqu'à l'été, je participe à plusieurs réseaux ; le premier est politique, le second est musical, le troisième est syndical – il est porté par le SYNDEAC et le SNSP mais il s'agit d'un syndicat ouvert (comprenant des FRAC, des petits lieux, des artistes indépendants ...). Dans le cadre de ces réunions syndicales je suis porteur d'une idée qui trouve un écho partagé, intitulée « Nouvelles coopérations ». L'idée est de lier une équipe artistique (danse, théâtre, cirque etc...) à des lieux de natures différentes. Les équipes artistiques seraient par exemple liées à une scène conventionnée, une scène nationale, une FRAC, une université, un CCN ...

### **Stéphanie Aubin**

J'ai le sentiment que le travail du séminaire pourrait correspondre à un moment de refondation.

Nous sommes dans « l'extension du domaine de la lutte » : la façon la plus pragmatique pour avancer est à mon sens celle de poser des chiffres : d'additionner les budgets alloués aux établissements labellisés et les comparer aux budgets alloués dans d'autres disciplines (le théâtre, le cirque...). L'objectif est non pas d'entrer dans un débat corporatiste, mais d'avoir des chiffres pour mesurer à quel endroit nous avons à répondre politiquement quand on nous parle d'argent.

Ces chiffres nous permettraient de ne pas se laisser intimider par des « arguments technocrates » qui consistent à dire que le taux de fréquentation de la danse est faible c'est pourquoi il est normal que la somme des budgets des finances publiques allouées à la danse ne soit pas plus importante.

Au contraire ces chiffres peuvent nous amener à penser que si la danse était plus soutenue elle serait plus fréquentée et cela inciterait vraisemblablement d'autres représentants de la danse à candidater à des postes de direction de scènes nationales.

Il faut travailler sur la question des recettes de billetterie qui sont demandées aux lieux.

### **Irène Basilis – Déléguée à la Danse (DGCA)**

La danse manque de moyen, c'est un constat partagé par le ministère de la Culture et la délégation à la danse.

Une étude a été faite par la délégation danse, il y a environ 5 ans : la danse représentait 110M €. Une nouvelle étude est en cours de réalisation en y intégrant les budgets des scènes nationales, l'Opéra de Paris etc.. Ce budget n'est pas suffisant du côté de l'Etat mais aussi des collectivités territoriales car la danse est souvent le parent pauvre ; Il faut aujourd'hui travailler, comme vous l'avez fait, à identifier les difficultés mais aussi les effets levier qui peuvent exister, parce qu'il n'y aura globalement pas plus d'argent, pas tout de suite du moins.

Ce n'est pas aujourd'hui un plan de plusieurs millions qui remettra le secteur à flot mais plutôt la manière de répartir des moyens pour qu'il y ait un effet démultiplicateur. Je retiens de cette journée qu'il faut faire des études, mais attention aux études chronophages car il devient nécessaire d'agir rapidement. Il faut qu'un certain nombre de points que la délégation a déjà identifiés avec les CCN, les CDC mais aussi les équipes artistiques soient rapidement mis en œuvre. C'est pour cela qu'il est bien de continuer à travailler en plusieurs étapes et en concertation.

« L'extension du domaine de la lutte »: il existe une trentaine de structures spécialisées : les CDC, les CCN, les scènes conventionnées qui sont très importantes dans le paysage et aussi les festivals qui sont de vrais points d'appui, mais il ne faut pas que la réflexion tourne dans ce seul cercle.

J'entends ce que vous demandez une augmentation de l'enveloppe accueil studio (nous entendons que les conditions ont changé depuis 1998), je pense néanmoins que l'accueil-studio ne peut pas répondre à tout. Il faut se rappeler que les CCN sont des lieux de création, de recherches et de production. J'entends également les problèmes d'accès à la diffusion que vous posez, et la nécessité de montrer les œuvres, mais il y a plus de 2000 plateaux en France – il faut réfléchir à comment mieux travailler en synergie, en dynamique et comment mieux travailler avec les réseaux pluridisciplinaires, qu'ils soient nationaux ou non (il faut avoir la transformation territoriale en tête)- aujourd'hui la question n'est pas celle « national ou pas national » mais celle des politiques publiques en général. Une réflexion est à mener et partager avec les lieux de diffusion et de production / diffusion. Il y a de l'argent pour la production, mais des choix sont faits à tous les endroits, au niveau des politiques publiques et au niveau de la programmation et des choix artistiques.

Il faut que la danse soit en capacité d'être plus présente en élargissant le cercle des personnes qui peuvent réfléchir à des préconisations, comme vous l'avez fait. Il peut y avoir une façon de revendiquer une meilleure place pour les artistes chorégraphiques et pour les danseurs, dans les politiques publiques.

#### **Héla Fattoumi – co-directrice de Viadanse, CCN de Belfort / présidente déléguée à la prospective au SYNDEAC**

Je me réjouis qu'il existe aujourd'hui un vrai dialogue entre l'ACCN, l'ACDC et les scènes conventionnées, alimenté par le travail qui se fait en concertation avec le SYNDEAC. Il y a une vraie courroie de transmission qu'il faut consolider dans la durée.

À l'aune des transformations territoriales, de la redéfinition et la disparition de moyens et de la place de culture, je lance un appel : où sont les artistes indépendants ? comment sont ils représentés ? il faut qu'ils se réunissent pour faire entendre une voie commune dans les réunions qui ont lieu en ce moment dans les régions.

#### **Axel Morel Van Hyfte – Pôle Culture de la région Poitou-Charentes**

Nous travaillons beaucoup sur cet espace de fusion des régions. Dans le « Grand Ouest » la danse est un des axes prioritaires que nous avons défini, nous travaillons d'ailleurs sur un diagnostic précis. Nous avons besoin des réseaux et des compagnies indépendantes. Il faut que nous mettions en œuvre un espace de travail commun.

La majorité des services des régions actuelles et futures grandes régions sont demandeurs de temps de réflexion, d'ateliers, de partage pour avoir des outils à mettre en commun avec nos élus.



## CONCLUSION EMMANUELLE VO-DINH

Nous avons rappelé qu'il n'y avait pas eu de rassemblement d'importance depuis les Assises de la Danse en 1998, je souhaite insister sur le fait que ce rendez-vous est un début.

Ce début de mobilisation autour du séminaire initié par l'ACCN doit absolument se poursuivre dans la durée avec d'autres échanges et réflexions, car notre secteur en a réellement besoin.

Le prochain rendez-vous est à la biennale de la danse à Lyon en septembre 2016 - il est important de noter que nous avons besoin d'être ensemble et moteur pour défendre un secteur qui a du mal à oraliser.

Nous avons besoin de nous mobiliser, maintenant plus que jamais, et de réinventer cette mobilisation.

Le Think-tank évoqué à la fin du séminaire doit réellement voir le jour. Il faut aujourd'hui que le mouvement dépasse le cadre de l'ACCN, qu'il s'ouvre au secteur chorégraphique dans son ensemble et qu'il nous permette de nous réunir pour porter une parole publique commune et représentative du secteur.

## CONTACTS – ACCN

Secrétaire générale de l'ACCN

**Hélène Joly**

helenejoly@bbox.fr

Assistante - secrétariat général de l'ACCN

**Lauren Boyer**

laurenboyer.accn@yahoo.fr

La saison des 30 ans des CCN est organisée par l'ACCN et soutenue par le Ministère de la Culture et de la communication - Direction Générale de la Création Artistique, Le Théâtre National de Chaillot, La SACD - *Dans le cadre de l'action culturelle, la SACD soutient la création et la place des chorégraphes dans les institutions culturelles*, la Gaîté Lyrique, ARTE Concert, 24 images et Numéridanse. L'ACCN remercie le Centre National de la Danse pour son accueil dans le cadre de l'organisation du séminaire.

[www.accn.fr](http://www.accn.fr)

[www.30ansdanse.fr](http://www.30ansdanse.fr)

[www.facebook.com/assodesccn](https://www.facebook.com/assodesccn)